

Boissise 'MAG

Votre magazine d'information municipale de Boissise la Bertrand
www.boissise-la-bertrand.fr

n° 102

Novembre 2018



Inauguration du barrage de Vives-eaux le 23 Octobre 2018





Mairie	■	p.4
Environnement, urbanisme, travaux	■	p.6
Bon à savoir	■	p.8
Enfance & jeunesse	■	p.10
Culture & animation	■	p.12
Focus	■	p.15
Tribune libre	■	p.18
Agenda	■	p.20

Mairie de Boissise la Bertrand
2 rue François Rolin
77350 Boissise-la-Bertrand

Tél. : 01 64 38 20 21
Fax : 01 64 38 23 01

Site : www.boissise-la-bertrand.fr
Courriel : boissise-la-bertrand@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi de 15 h à 18 h
Mardi de 15 h à 18 h
Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30
Jeudi de 15 h à 18 h
Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30
Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Boissise 'MAG
Votre magazine d'information municipal de Boissise la Bertrand
www.boissise-la-bertrand@orange.fr n° 102
Novembre 2018

Novembre 2018 - n°102



Inauguration du barrage de vives-eaux le 23 Octobre 2018

Directeur de la publication : Le maire, Alain Bernheim
Comité de rédaction : Mireille Chapus, Annie Courtier, Olivier Delmer, Georges Larroque, Marc Loubet
Charte graphique et mise en pages : Bertrand Cossoux
Impression : Imprilith
Distribution : Services municipaux
Tirage : 500 exemplaires

**Chères Boissisiennes,
Chères Boissisiens,**



L'automne est arrivé, après que chacun se soit ressourcé pendant l'été – espérons-le. C'est le moment de prendre de bonnes résolutions pour la rentrée, pour les petits comme pour les grands.

Notre école « Les Fontaines » a repris son activité, avec 100 élèves de Boissise-la-Bertrand et de Boissettes. Le nouveau Conseil Municipal des enfants va se constituer, l'élection ayant eu lieu le 19 octobre.

Nous avons encore en tête le souvenir du bon moment passé lors de la séance de « ciné passion » du 02 juin, organisé par nos deux municipalités de Boissise-la-Bertrand et de Boissettes en collaboration avec l'Agglomération de Melun Val de Seine, que nous avons relaté dans notre précédent numéro. La soirée théâtrale du 22 septembre (une pièce de Feydeau) nous a ravies. Le forum des associations qui s'est tenu pour la première fois le 9 septembre, a rencontré un large écho. Enfin, le loto du 13 octobre a connu son succès habituel.

L'Association de gymnastique volontaire a repris ses activités avec dynamisme.

Nous espérons que la manifestation qu'organise l'association humanitaire « La force d'un sourire » le samedi 24 novembre à la salle La Recellerie rencontre l'écho espéré.

Le nouveau barrage sur la Seine a été inauguré le 23 octobre. La passerelle associée à ce barrage, tant souhaitée par les Boissisiens et les randonneurs de partout, le sera courant novembre ; nous attendons l'évènement avec impatience.

Les travaux du projet « Eau de Seine », sous maîtrise d'ouvrage de Veolia, avancent à grands pas avec l'extension de l'usine d'eau et la construction de la station de pompage en bordure de la RD 39, à l'entrée Ouest du village.

L'urbanisation du secteur des Egremonts progresse aussi : la période passée a été consacrée aux travaux délicats rue des Egremonts.

Deux gros dossiers sont devant nous : le devenir du terrain « des Joies » à la lisière de la forêt et la sécurisation de la RD39 le long de la Seine. Nous allons rentrer dans le vif du sujet très prochainement.

L'urbanisme est toujours actif : projet des Egremonts déjà cité, préparation active du projet dit « OAP du Loup ». Les demandes de constructions nouvelles sont toujours aussi nombreuses. A cet égard, je rappelle l'extrême sensibilité de l'Etat dans son contrôle des autorisations d'urbanisme, notamment en ce qui concerne le respect des zones inondables : l'avatar du déplacement du transformateur électrique de la rue des Caves, où la Préfecture a cru détecter qu'il était déplacé vers une zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) alors que le projet consistait exactement en l'inverse, en est l'exemple !

Je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau Boissise'Mag où nos équipes ont eu à cœur de vous informer de la vie communale de cet automne.

Alain BERNHEIM
Maire de Boissise la Bertrand

Au revoir Madame Menu et Madame Ravinet

Après de nombreuses années passées au service de la commune et des Boissisiens, Madame Menu et Madame Ravinet ont quitté leur fonction. Nous les remercions pour leur engagement et leur sens du service public et leur souhaitons une bonne continuation.



Bonjour Madame Alard et Madame Roy



Depuis le 1^{er} septembre, deux nouvelles assistantes administratives ont rejoint le personnel communal.

Il s'agit de Anne Sophie Alard, plus particulièrement affectée à l'urbanisme et de Magali Roy, affectée à l'état civil, les affaires scolaires et l'accueil. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Rentrée scolaire 2018

Le lundi 3 septembre a eu lieu la rentrée des classes. Cette année, l'école Les Fontaines accueille 100 enfants dont 11 de Boissettes. Deux des cinq classes sont à niveau unique : celle des élèves de petite section et celle des élèves de CE1. La moyenne par classe est d'environ vingt enfants. Une situation privilégiée qui devrait bien profiter aux jeunes élèves. Bonne rentrée à tous !

Carnet de l'état civil du 19 juin 2018 au 6 novembre 2018

Bienvenue aux jeunes Boissisiens :

■ Naissances

- Eloy PERLY né le 27/06/2018
- Agathe MAERTENS SIDLAREWICZ née le 07/09/2018

Disparitions de Boissisiens

■ Décès

- Jean DUJARDIN décédé le 21/04/2018
- Nicolas HENRY décédé le 29/06/2018



Les rencontres artistiques



Les communes de Boissise-la-Bertrand et Boissettes organisent une exposition à la Recellerie de Boissise-la-Bertrand ouverte à leurs peintres et sculpteurs professionnels et amateurs

les 25, 26 et 27 mai 2019

Vous souhaitez exposer? Inscrivez vous en retournant en Mairie de Boissise-la-Bertrand le bulletin d'inscription ci-dessous dûment rempli avant le 31 décembre 2018

Nom	
Prénom	
Adresse	
Commune	
Adresse mail	
N° téléphone	

Œuvres exposées: 3 maximum	Peintures <input type="checkbox"/>	Sculptures <input type="checkbox"/>
Titre de l'œuvre		Format

Le règlement de l'exposition est consultable en Mairie de Boissise-la-Bertrand
L'inscription sera définitive après signature du règlement intérieur
Pour tout renseignement, contacter Madame Liliane BARBE (01 6438 2029)

Travaux



Les ouvrages de Vives-Eaux

Le site de Vives-Eaux se compose d'un **barrage de navigation** surmonté d'une passerelle publique, de **deux écluses**, d'une **passerelle à poissons** et d'un **bâtiment de commande**.

La plus grande écluse, de 185m de long et de 18m de large, peut accueillir des bateaux ou des convois de 180m de long chargés jusqu'à 4 000 tonnes de marchandises.

Sur la Seine, en amont de Paris, le fret fluvial représente plus de 7 millions de tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 280 000 camions en moins sur les routes.

Le **barrage maintient un niveau d'eau nécessaire à la navigation fluviale** sur 15 km jusqu'au barrage de la Cave à Bois-le-Roi. Sans ces barrages, la Seine dans son état naturel ne serait pas navigable en période de basses eaux, notamment en été.



Bâtiment de commandes

Outre la navigation fluviale, les barrages permettent de **garantir un niveau d'eau nécessaire aux prélèvements et rejets d'eau**, notamment pour la production d'eau potable et les usages industriels ou agricoles, et les **activités de loisirs** (tourisme fluvial et fluvestre, activités nautiques, pêche...).

Une passerelle piétonne

En partenariat avec les collectivités locales, VNF a intégré dans le projet la construction d'une passerelle piétonne accessible au public. Reliant les deux rives de la Seine des communes de Boissise-la-Bertrand et de Boissise-le-Roi, elle présente une ligne architecturale soignée s'intégrant harmonieusement dans le paysage.

Les motifs des garde-corps de la passerelle publique évoquent les «vives-eaux» ou les eaux en mouvement.



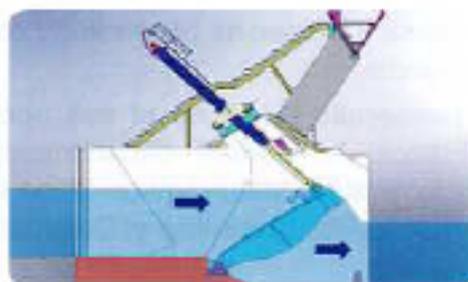
Passerelle publique de 184m de long

Travaux

La modernisation du barrage

Le barrage de Vives-Eaux est un **barrage automatisé**, construit entre 2014 et 2018. Il remplace, 70m à l'amont, un ancien ouvrage de 1928 manœuvré par des hausses mécaniques.

Ce nouveau barrage est équipé de **trois vannes « clapets » automatisées**. Cette technologie moderne permet de gérer finement la ligne d'eau et de **sécuriser les conditions d'exploitation et de maintenance de l'ouvrage**.



Clapet en écoulement normal

En temps de crue, les clapets du barrage sont totalement abaissés et le fleuve reprend son écoulement naturel.



Le barrage est également équipé **d'une passe à poissons** pour rétablir la continuité piscicole et notamment permettre aux espèces migratrices (anguilles, lamproies, aloses, saumons...) de remonter librement le fleuve pour se reproduire à la source.

Passe à poissons

Un agent VNF gère à distance tous les ouvrages du site à partir d'un **nouveau bâtiment de commandes**.

Chiffres clés

- ▶ Longueur du barrage : 95 m
- ▶ Hauteur de chute d'eau : 2,7 m
- ▶ Capacité de retenue du barrage : 830 m³/s
- ▶ Longueur de la passe à poissons : 65 m
- ▶ 3 vannes clapets de 30,2 m de large et 4,8 m de haut

Les participants au projet



Cérémonie du 11 Novembre 2018

Les cérémonies du centenaire de l'armistice commémoreront l'année 1918. Année commencée dans l'indécision de la victoire et qui s'achèvera par la signature de l'armistice, au prix de douloureuses offensives qui saigneront les corps d'armées.

Pour l'armée française 1918 sera douloureuse et comptera 531 000 morts, blessés et disparus. Les offensives engagées par le Maréchal Foch de juillet à novembre seront à elles seules responsables de 250 000 morts.

Comme les années précédentes nous vous invitons à participer nombreux, jeunes et moins jeunes aux différentes manifestations qui marqueront ce centenaire.



Samedi 10 novembre de 14h00 à 17h00
Exposition salle du Conseil Municipal

Dimanche 11 novembre de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00
Exposition salle du Conseil municipal

A partir de 12h00 Cérémonie officielle au monument aux morts

Avec la participation des enfants de Boissise, et d'une délégation de la Marine nationale.



- Hommage aux Poilus morts pour la France.
- Lectures de textes, poésies et chants.
- Recueillement au cimetière sur les tombes des soldats.
- Verre de l'amitié en mairie, salle du conseil.

Le Conseil Municipal,
Le Conseil municipal des Enfants,
Le Conseil des Aînés

Arnaque à la vente de calendriers

Le SMITOM LOMBRIC nous alerte : Arnaque à la vente de calendriers

Des individus tentent actuellement de vendre des calendriers au porte-à-porte en se réclamant faussement des services de collecte des déchets ménagers, en particulier des encombrants sur le territoire de l'agglomération, et allant jusqu'à donner des informations mensongères sur leur fonctionnement.

Il est rappelé aux usagers de faire preuve de la plus grande prudence face à de telles opérations de démarchage abusif.

Soyons vigilants et partageons l'information, notamment avec les personnes fragiles et vulnérables.

Des plantations débordantes



Des plantations débordant sur la voie publique ont une incidence sur la sécurité de tous. La législation impose aux propriétaires et locataires de couper les arbres, branches et racines qui avancent sur la voie publique.

Dès lors que ces plantations sont gênantes, en portant atteinte à la sécurité routière en causant un manque de visibilité sur la voie publique, le Maire peut imposer par arrêté l'élagage ou l'abattage ou faire procéder à ces travaux et les frais afférents seront mis à la charge des propriétaires ou locataires, en vertu du code général des collectivités territoriales.

Information sur le moustique tigre



Le Moustique Tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement naissante installée en France hexagonale depuis 1990.

Le moustique Tigre est très facile à identifier grâce à ces rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes. Il est de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1cm d'envergure.



Depuis, ce moustique n'a cessé d'étendre son territoire de colonisation du sud vers le nord. Au début des années 2000, celui-ci a été repéré en Ile de France et y est maintenant installé dans la majorité des départements franciliens.

Le moustique Tigre est vecteur de maladies (arboviroses) telles que le Chikungunya, la Dengue ou le Zika. Cependant, une présence avérée de moustiques ne signifie pas une augmentation de cas. Afin de lutter contre la dissémination de ces arboviroses, le Ministère en charge de la santé a élaboré un plan de lutte en cinq niveaux. Les deux premiers niveaux (0a : vert, 0b : orange) prennent en compte la surveillance entomologique (développement du moustique) alors que les niveaux 2 (rouge) à 5 (pourpre) prennent en compte la surveillance épidémiologique (circulation du virus). Ce plan prévoit une vigilance renforcée en métropole du 1er Mai au 30 Novembre. Cela signifie que les pièges pondoires sont surveillés à une fréquence plus élevée.

Le département de Seine et marne est en niveau 0b(orange) comme l'Essonne, ce qui signifie que le moustique est présent mais non actif. Pour information, les départements voisins du Val de marne et des Hauts de seine sont en niveau 1 (rouge) depuis respectivement 2018 et 2016.

Afin de maintenir un niveau 0 et de prévenir une éventuelle expansion de la zone colonisée, un certain nombre de mesures citoyennes peuvent être mises en place. La **suppression de point d'eau stagnante**, afin de supprimer les sites pouvant devenir des gîtes larvaires mais aussi le développement du signalement citoyen via la plateforme internet <http://www.signalement-moustique.fr/> sont les deux mesures phares de prévention et de détection du moustique Tigre.

Il faut savoir que le moustique Tigre est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains ainsi que dans des zones urbaines denses. Il se déplace peu.

Ainsi, le Moustique qui vous pique est né chez vous !

Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.



Pour plus d'information sur le sujet, vous pouvez télécharger la plaquette du gouvernement sur le sujet http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant_moustique_2012.pdf ou vous rendre sur le site de la commune.

Des dictionnaires pour nos jeunes collégiens

Quitter l'école primaire pour entrer au collège reste toujours un moment important pour les élèves de CM2. Cette année, la Municipalité a souhaité réunir les élèves de CM2 de l'école des Fontaines qui rejoindront le collège à la rentrée 2018-2019. Le 3 juillet, les 12 élèves se sont réunis dans la salle du conseil municipal afin de recevoir un dictionnaire.

Alain BERNHEIM, maire de Boissise-la-Bertrand et Bernard FABRE, maire de Boissettes, assistés d'élus, ont félicité les élèves pour leur parcours qui les a mené jusqu'aux portes du collège et ont également précisé que ces dictionnaires étaient un compagnon indispensable pour attaquer la sixième sous de bons auspices. Espérons que ces jeunes prendront rapidement le réflexe de les utiliser en vue de les aider dans leurs apprentissages.



Enfants et écrans

Votre enfant regarde souvent la télévision ou réclame après l'école la tablette ou votre smartphone pour regarder ses programmes favoris ou faire des jeux ? Quelle attitude adopter en tant que parents ?

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vous répond !

Selon le CSA, la télévision n'est pas adaptée aux enfants de moins de 3 ans, le développement d'un jeune enfant passant par la motricité et la capacité à interagir avec les objets (jouets, par exemple) qu'il rencontre et les adultes qui l'entourent (parents, frères et sœurs par exemple).

En effet, la télévision risque d'enfermer les enfants dans un statut de spectateurs à un moment où ils doivent apprendre à devenir des acteurs du monde qui les entourent.

Le CSA précise également que, lorsque des enfants de moins de 3 ans regardent néanmoins la télévision, ils ne comprennent pas les informations reçues (images et sons) ce qui peut nuire à leur développement et contribuer à leur agitation.

À partir de 3 ans, il existe des émissions qui peuvent stimuler certaines capacités de l'enfant (mémoire ou reconnaissance des lettres de l'alphabet par exemple).

Mais attention à la durée dit le CSA ! En effet, 10 minutes passées devant un écran de télévision représentent déjà un temps de concentration élevé...

Bilan d'un CME actif

Le 25 juin, a eu lieu le dernier conseil municipal des enfants. L'occasion de dresser le bilan de cette année 2017-2018 très dense. En effet, les jeunes élus ont participé à la cérémonie du 11 novembre et à celle des vœux du conseil municipal, élaboré les menus pour le repas des aînés, mis en place la collecte des bouchons d'amour, fabriqué des objets pour la vente de l'association La force d'un sourire, participé à la vente au profit de cette association, organisé une initiation à l'apiculture à destination des enfants de l'école, décoré et installé des nichoirs à proximité de la mairie. Une année bien remplie et clôturée par un goûter dans une ambiance joyeuse.



Conseil municipal d'enfants

Le 19 octobre 2018, pour la 5^e année le conseil municipal d'enfants a été élu.

A notre grande satisfaction, il y a eu 11 candidats et la parité a été respectée.

Comme chaque année, les élus adultes en charge de l'enfance et la jeunesse ont pu rencontrer les élèves dans leur classe et leur présenter les modalités et le déroulement des élections pour le CME.

Tous les élèves de CM1 et CM2 ont été sollicités pour faire campagne et 11 élèves ont présenté une profession de foi et un programme.

Les élèves de quasiment toutes les classes sont venus voter.

A notre grand regret, alors que chaque année les élèves de CP participaient à ce vote, cette année l'enseignante a refusé, les trouvant trop jeunes...

Notre démarche se veut éducative et citoyenne. A l'heure où la démocratie est quelque peu bafouée, la tolérance mise à mal, il nous paraît plus que jamais nécessaire de développer des actions citoyennes. Comme chacun le sait, c'est par l'éducation dès le plus jeune âge et donc aussi par l'école que cela doit passer.

7 élèves ont donc été élus et ont élu à leur tour leur Maire et ses adjoints lors du premier Conseil Municipal d'Enfants le 5 novembre 2018, en présence des élus de Boissise-la-Bertrand et de Boissettes :

ASSET Sophia : Maire

LETANG Maël : 1^{er} adjoint

MEDDOUR Lahna : 2^e adjoint

Conseillers municipaux :

BIONDI DUPUY Elina,

DA COSTA Corentin,

MEDDOUR Rayan,

TALBA Lucas

Un grand bravo à nos jeunes élus.



Crea'Kids

Beau démarrage pour cette nouvelle association.

Les activités ont démarré en septembre avec 17 jeunes adhérents entre 4 et 12 ans.

Les loisirs créatifs remportent donc un franc succès !

Les jeunes créateurs ont décoré un cahier pour le premier atelier : collage, gommettes et scotch de masquage.

Lors du deuxième atelier les enfants ont fabriqué un sac « tote bag » sur le thème d'Halloween : couture, peinture, découpage et collage de feutrine et dessins.

Le troisième atelier sera une surprise particulière pour les parents !



Comité des fêtes

Loto du 13 octobre 2018.

Beau succès pour notre loto annuel : 120 joueurs pour de beaux lots donc un « chèque voyage » d'une valeur de 500 €. Bravo aux gagnants !



Programme de l'année 2019 :

Samedi 17 février
Vide-placards

Samedi 23 mars
Soirée irlandaise

Samedi 13 avril
Carnaval des enfants

Lundi 22 avril
Participation à la chasse aux oeufs
organisée par la mairie

Dimanche 19 mai
Balade autour de Boissise (8-10 km)

Samedi 15 juin
Soirée Théâtre

Renseignements au 06 66 48 05 34

Prochain rendez-vous

dimanche 9 décembre

Noël des enfants

**Spectacle,
distribution de cadeaux
et goûter**

La Recellerie

Association Sports Loisirs

Une fois de plus, la rentrée de l'Association Sports-Loisirs s'est effectuée dans la bonne humeur, avec entrain et détermination, le Mardi 18 Septembre à la Recellerie de Boissise-la-Bertrand. Si de très nombreux anciens étaient fidèles au rendez-vous, quelques nouveaux adhérents ont fait leur entrée dans notre dynamique association, tous soucieux de garder la forme acquise au cours de l'été. Nous comptons donc pour l'instant 87 membres, mais des places sont encore disponibles, aussi lançons-nous un appel aux Boissisiens qui souhaiteraient nous rejoindre mais qui hésitent...

Rappelons d'abord que cette association communale est au service des Boissisiens, elle se révèle être un lieu de rencontre convivial, important dans notre commune ! Elle est rattachée à la **Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire** : (F.F.E.P.G.V), elle est donc là pour répondre à votre attente : prendre soin de vous, et créer des liens ; aussi propose-t-elle 4 cours hebdomadaires variés, adaptés à toutes les générations confondues et ouverts aux adolescents à partir de 13 ans. Afin de voir quels cours vous correspondent le mieux, deux séances gratuites vous sont offertes.

Voyez plutôt le programme :

Fitness, Renforcement musculaire, Stretching, Gym douce et Zumba grâce à 3 animatrices qualifiées, sympathiques et dynamiques.

Voici en détail, le déroulement de ces séances :

- Mardi de 18h45 à 19h45 : Fitness, Renforcement musculaire avec Valérie.
- Mercredi de 18h30 à 19h30 : Renforcement musculaire et Stretching avec Roxane.
- Jeudi de 9h30 à 10h30 : Gym douce avec Clarisse.
- Jeudi de 19h à 20h : Zumba, Fitness avec Clarisse.

Alors soyez les bienvenus si vous décidez de nous rejoindre !

La cotisation annuelle est de **125 Euros pour les Boissisiens** (licence et assurances incluses). Celle-ci donne droit aux 4 séances hebdomadaires et pourra être réglée en 3 fois : signalons que pour les moins de 18 ans, 5 Euros sont à déduire sur le total.

Attention très importante consigne de la Fédération !!! :

L'inscription ne sera effective que sur présentation d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique volontaire**, il doit impérativement dater de moins de 3 mois à la date d'inscription pour être valide. L'accès aux cours ne sera possible qu'à cette condition.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous par mail à l'adresse suivante :

gymvolontaire-077118-2@epgv.fr

Ou

par téléphone au 06.07.31.21.54.



Quand Sports Loisirs participe à Octobre Rose.

La Force d'un Sourire



Manifestation « Un Vin Un Sourire »

Une première à Boissise La Bertrand !

Le 24 novembre 2018 de 10h à 19h une dégustation vente de vins aura lieu à la salle de la Recellerie à Boissise La Bertrand.

Des vignerons de plusieurs régions viticoles seront présents.

Alsace, Beaujolais, Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Sud-Ouest...

Cette manifestation organisée et portée par un groupe d'Amis Boissisiens connaisseurs en vin se veut festive et joyeuse.

Au-delà de rassembler les Boissisiens, leurs amis et/ou leur famille, cette journée sera placée sous le signe de la solidarité.

En effet, les Amis de Boissise m'ont proposé ce projet afin de soutenir notre association La Force d'un Sourire.

Venez nombreux et que cette manifestation devienne un rendez-vous annuel incontournable.

Faites équipe pour économiser l'énergie !

Vous êtes décidés à réduire vos consommations d'énergie? Le défi Familles à énergie positive est pour vous. Inscrivez-vous avant le 30 novembre pour y participer Familles à énergie positive 2018/2019.

En équipe avec des amis, collègues ou voisins, faites le pari d'économiser 8 % d'énergie dans votre logement par rapport à l'hiver précédent. En toute convivialité, vous parviendrez à baisser vos factures (jusqu'à 200 €) tout en agissant concrètement pour le climat.

Comment participer au défi ?

Le principe est simple : inscrivez-vous avant le 30 novembre sur

www.melunvaldeseine.familles-a-energie-positive.fr

Ensuite, il suffit de rejoindre ou former une équipe avec ses amis, voisins, collègues : la seule condition est d'habiter ou de travailler dans l'une des communes de Melun Val de Seine.

Le défi se déroule du 1er décembre 2018 au 30 avril 2019. Vous profitez d'astuces et conseils professionnels durant tout le défi, relevez vos consommations (chauffage, eau, électricité) ... et admirez vos progrès! Si vous avez envie de vous engager un peu plus, vous pouvez devenir l'ambassadeur de votre équipe en choisissant d'être le « capitaine » d'une équipe (5 à 15 foyers).

Cinq raisons de participer au défi :

- Suivre ses consommations d'énergie pour faire des économies : 200 € d'économies constatées en moyenne sur les factures des participants
- Passer des moments conviviaux sur un sujet qui peut paraître compliqué
- S'amuser en famille, éduquer les enfants... sans les ennuyer
- Agir concrètement et efficacement pour l'environnement
- Bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant jusqu'au début du défi, le 1er décembre.

Pour en savoir plus :

SOLIHA 77

Romain Cadot

faep.camvs@solih77.fr

01 64 09 60 34

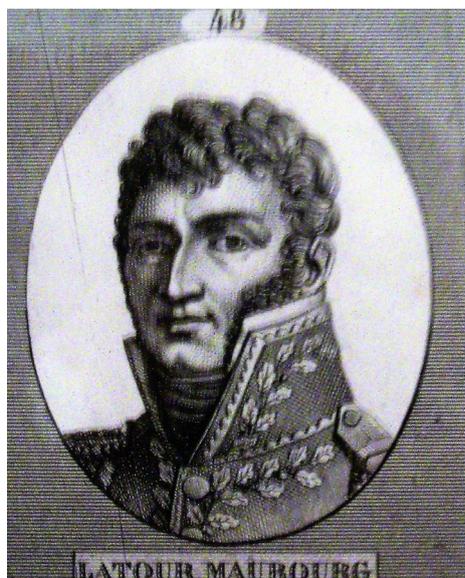
Belle prise Max !

Pêche miraculeuse dans les eaux de la Seine pour Max Machavoine. Au bout de sa ligne, un silure de 1.75 mètre de long pour 45 kg. Ce passionné pratique son art depuis son enfance. Cet animal introduit en France dans les années 50, s'est très bien adapté dans nos rivières.



Château de Boissise la Bertrand

Château de Boissise la Bertrand et ses propriétaires au XIXème siècle



Une description datant de 1667 du fief du marquis de Persan, conseiller du Roi, lieutenant général de la province du Berry, gouverneur de la cour de Bourges, signale une seigneurie de Boissise qui comprend un « grand hôtel seigneurial » composé de « deux tournelles percées avec cour et jardin, où il y avait autrefois, clos de vignes, colombier à pied et pressoir...clos et fermé de murs tout à l'entour répondant sur la rivière Seine ».

Cette description de l'abbé Fortin (notice historique sur Boissise la Bertrand 1903) correspond au château de Boissise la Bertrand.

Château de Boissise la Bertrand

En 1723 le château est vendu par Henry CROZAT DE RAMON, écuyer, à Louis Auguste DUCHE DES TOURNELLES, écuyer, fermier général du Roi, demeurant à Paris.

On perd la trace des acquéreurs successifs du château jusqu'en 1785, puis 12 propriétaires se succèdent dans la période pré et post révolutionnaire jusqu'à l'acquisition du domaine le 07/11/1807 par Charles LUCASS PINKNEY HORRY, planteur en Amérique et son épouse, Marie Florimonde De Fay de LATOUR MAUBOURG.

- Marie-Eléonore-Florimonde, Première propriétaire du château de Boissise la Bertrand, le 7/11/1807 est née en janvier 1779 ; elle meurt le 09/04/1831 à Boissise la Bertrand Sans descendance vivante c'est son frère

- Armand-Charles-Septime, vicomte de Latour Maubourg né le 22/06/1801, ambassadeur et pair de France, mort le 18/04/1845, est le 2ème propriétaire (sa soeur lui a légué l'usufruit du domaine et son neveu César Florimond lui a légué la nue-propriété).

- Marie-Stéphanie née le 30/09/1790, morte le 21/02/1868. Elle a épousé en 1810 : Antoine comte Andréossy. Un fils naîtra en 1811 Etienne-Auguste qui mourra en 1835 d'une

chute de cheval à Boissise-la-Bertrand. Le général Andréossy, né le 06/03/1761, meurt le 10/09/1828 à 67 ans. La comtesse Andréossy est la 3ème propriétaire. Elle a acheté à son frère le domaine en 1835.

- Rodolphe, vicomte de La Tour-Maubourg, né le 08/10/1787, lieutenant général en 1835 pair de France en 1845, meurt à Boissise le 27/05/1871 Il est le 4ème propriétaire, héritant du château par testament de sa sœur Marie Stéphanie.

- Armand Charles Septime aura 3 enfants dont une fille Jeanne-Marie née le 13/10/1841. Elle a épousé le 27/09/1862 : Joseph Roussel de Courcy. Jeanne de Courcy est la 5^e propriétaire, en héritant de son oncle, Rodolphe en novembre 1871 du château de Boissise la Bertrand qu'elle conserve jusqu'en 1884.

Ainsi donc de façon exceptionnelle 4 des 7 enfants de Marie Charles César Fay de Latour Maubourg et un petit neveu par alliance seront pendant 77 ans au XIX^{ème} siècle les propriétaires du château de Boissise la Bertrand.

Il fut ensuite propriété de la famille Girod de l'Ain qui après la seconde guerre mondiale céda le domaine à la Fédération Juive de France qui le transforma en résidence pour personnes âgées.

Le château de Boissise figure sur le plan d'intendance de 1793 avec le parc y attenant dans une configuration qui est restée peu modifiée jusqu'en 1945



Claude BERTRAND

Nouvel Elan

Boissise-La- Bertrand, un village en pleine évolution

Le terrain des Joies quel devenir ??

Aujourd'hui la commune a l'opportunité de pouvoir acquérir le terrain appartenant au Ministère de la Justice (ancien terrain de l'AJCV) au Nord du village, classé en Zone N, zone naturelle et forestière, non constructible.

12 hectares de terrain, en lisière du bois des joies, dans la zone de protection du champ captant des forages des eaux.

La commune a mis une option sur ce terrain qui doit absolument être conservé et préservé.

Eviter qu'il reste un terrain vague actuellement pas sécurisé avec des bâtiments détériorés et dangereux.

En effet les bâtiments implantés, il y a fort longtemps, sont pour partie recouverts de tuiles d'amiante.

L'option d'essayer d'acquérir ce terrain a été prise avant l'arrivée de ROMS l'hiver dernier.

Suite à leur expulsion (avril 2018), une entreprise, il semblerait intervenant pour la préfecture ? Le ministère de la justice ? aurait eu pour consigne de nettoyer le terrain recouvert de pneus, carcasses de voitures, huiles de vidange et bien d'autres détritrus...

D'énormes trous ont été faits sur le terrain probablement pour éviter toute nouvelle installation mais également et fort malheureusement des coups de pelles ont été donnés dans la toiture des bâtiments ce qui a cassé les tuiles composées d'amiante. Cet élément nouveau va faire doubler ou tripler la facture de dépollution.

En effet des débris de tuiles cassées recouvrent les sols des différents bâtiments, la dépollution n'en sera donc que plus difficile.

La commune étant incapable de régler la facture et pourquoi le ferait-elle ? Qui le fera ??

Tout en sachant que cette situation ne peut pas en rester là.

Une réunion s'est tenue avec les services du Département, sollicités pour étudier la faisabilité ou pas d'un Espace Naturel Sensible. Un prochain rendez-vous sera tenu avec l'AEV qui gère déjà une bonne partie des bois entourant Boissise-la-Bertrand. Des demandes de RDV sont faites auprès de la Région, la Communauté d'agglomération sera interpellée également à ce sujet.

Nous solliciterons la concertation de tous les partenaires possibles pour trouver une solution et pouvoir appréhender ce problème dans l'intérêt de tous.

Il a clairement été décrit dans le PLU, l'enjeu pour la commune de protéger et valoriser des espaces naturels bien identifiés par le SDRIF (Schéma Directeur Régional Ile de France) qui sont :

La présence d'espaces agricoles (à l'ouest), d'espaces naturels boisés (au nord terrain des joies) dans la continuité du Bois de Sainte-Assise, des espaces en eau avec le fleuve (au sud).

Nous pensons donc qu'il est important que la commune se mobilise et s'implique dans ce projet qui au-delà de préserver cet espace en Espace Naturel Sensible, doit également être la garante des champs captant pour éviter toute pollution de l'eau. C'est donc en le préservant et l'aménageant que nous éviterons toute incursion qui pourrait apporter au-delà de notre commune des nuisances majeures.

liste Nouvel Elan

Rappel concernant le Plan Local d'Urbanisme.

Pour une bonne compréhension des démarches entreprises pour essayer de sauvegarder le terrain des joies en espace naturel, un rappel concernant le PLU.

La commune a délibéré pour le PLU en 2016 qui a été validé par les différentes instances :

Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, associations...

Les élus se sont efforcés de présenter un PLU conforme aux objectifs de la Loi ALUR (précise que la communauté d'agglomération devient compétente en matière de PLU à partir du 25 mars 2017). Notre PLU ayant démarré avant, cela nous a permis de le voter en conseil municipal sans l'intervention de la communauté d'agglomération, ce qui nous préserve jusqu'en 2030.

La Loi ALUR vise à l'accès au logement avec un urbanisme rénové et à la construction de logements.

La lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doit être clairement affichée dans le cadre du PLU.

Il a donc fallu conjuguer préservation du cadre de vie et de la biodiversité tout en autorisant la réalisation de nouveaux logements en travaillant sur une extension mesurée de l'urbanisation

Le PLU permet l'élaboration d'un projet global durable, il est l'outil qui permet le développement harmonieux du territoire.

Il doit respecter strictement les orientations nationales, régionales, supra-communales en vigueur.

La commune est située au sein d'un réseau d'espaces naturels avec de forts enjeux écologiques.

Son milieu naturel a un rôle important dans ce que l'on appelle « Un corridor écologique » et qui assure la connexion entre les espaces patrimoniaux environnants.

La préservation des espaces naturels de la commune a été un objectif primordial pour les élus, lors de la réalisation du PLU.

La Loi Grenelle 1 a entre autre ajouté à l'article L110 du code de l'urbanisme l'objectif général de préservation de la biodiversité, en particulier par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

Le SDRIF (Schéma Directeur Régional Ile de France) est un document qui définit une vision globale du territoire à 25 ans. Entre autre il identifie des espaces à vocation naturelles à préserver.

Les documents d'urbanisme locaux tel que les PLU, doivent respecter les orientations du SDRIF.

NDLR : Loi ALUR

La loi ALUR sur l'immobilier a instauré d'importants changements pour les locataires et les propriétaires.

Après l'encadrement des loyers dans certaines zones urbaines, le Gouvernement a introduit d'autres mesures en faveur des locataires ainsi que des modifications dans le fonctionnement des copropriétés. C'est l'objectif de la loi pour *l'accès au logement et un urbanisme rénové*, dite loi ALUR, qui réforme en profondeur le droit du logement français.



Evénements à venir ...

Novembre 2018

- Le dimanche 11 novembre 2018.
Cérémonie de l'armistice de la première guerre mondial.
Monument aux morts à 12h.
- Le samedi 24 novembre 2018.
Un Vin Un Sourire, de 10h à 19h à la Recellerie.

Décembre 2018

- Le dimanche 9 décembre.
Noël des enfants à la Recellerie.

Un joyeux Noël à tous !!!



Et

Bonne
Année!

Janvier 2019

- Le samedi 12 janvier.
Voeux du maire, à partir de 18h à la Recellerie.

Février 2019

- Le samedi 17 février.
Vide-placards à la Recellerie.